

FONDATION ARMAND-FRAPPIER

Bourses postdoctorales

Concours 2019-2020

Règlements - demande de bourse

Date limite : **5 avril 2019**

FondationAFrappier.ca - iaf.inrs.ca

À propos du concours

La Fondation Armand-Frappier

La Fondation est un organisme à but non lucratif créé en 1978 afin de contribuer activement à l'avancement et à l'excellence de la recherche à l'INRS-Institut Armand-Frappier en santé humaine, animale et environnementale.

Depuis sa création, plus de 15 millions de dollars ont été remis sous forme de bourses, d'octrois de recherche, de participation à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets en faveur de la recherche et de la relève scientifique.

Année après année, ce sont les activités de collecte de fonds menées par la Fondation qui permettent de décerner les bourses offertes dans ses concours. Le caractère philanthropique des contributions à l'origine des bourses peut amener la Fondation à demander aux récipiendaires des bourses de collaborer à ses objectifs de communication et de reconnaissance envers ses donateurs.

Responsabilités du candidat

Le boursier et son professeur attitré ont la responsabilité d'être présents à la cérémonie de remise de bourses de la Fondation Armand-Frappier, qui a normalement lieu en novembre. Les communications et les publications découlant des travaux effectués par le boursier durant son stage devront porter la mention que ces travaux ont été effectués avec l'aide d'une bourse de la Fondation Armand-Frappier.

À la demande de la Fondation, le boursier ainsi que son professeur attitré acceptent de se rendre disponibles pour des activités de reconnaissance aux donateurs. L'entretien des relations avec les donateurs est un aspect important du processus de fidélisation de ces derniers pour le maintien de partenariats philanthropiques à long terme. Cette collaboration demandée est importante car elle permet aux donateurs de bénéficier d'occasions privilégiées valorisant l'impact de leurs contributions.

Comité de sélection

Les dossiers des candidats au concours des bourses postdoctorales de la Fondation Armand-Frappier sont évalués par un comité de sélection composé de professeurs dûment nommés par l'Assemblée des professeurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier (INRS-IAF). La Fondation attribue les bourses selon les recommandations du comité. Le comité qui procédera à la sélection des lauréats du présent concours est présidé par la P^{re} Krista Heinonen.

Règlements du concours

Conditions d'admissibilité

Le concours des bourses postdoctorales de la Fondation Armand-Frappier s'adresse aux stagiaires postdoctoraux de l'INRS-IAF et à toutes personnes désireuses de joindre une équipe de recherche **de l'INRS-IAF** dans le but de poursuivre des études postdoctorales. Préalablement, ces dernières devront avoir obtenu d'un professeur de l'INRS-IAF son engagement à offrir un stage postdoctoral d'une durée déterminée.

Tous les candidats doivent avoir obtenu à la date de clôture du concours un doctorat depuis moins de 4 ans **ou** d'avoir satisfait à toutes les exigences du doctorat au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours.

Le candidat est informé que:

- le détenteur d'une bourse postdoctorale de recherche de la Fondation Armand-Frappier est soumis aux règlements s'appliquant aux stagiaires postdoctoraux de l'INRS http://www.inrs.ca/sites/default/files/inrs/recherche_developpement/PolitiquerelativeauxstagiairespostdoctorauxIntermetDS.pdf);
- une seule demande peut être soumise par candidat;
- les bourses postdoctorales de la Fondation Armand-Frappier ne peuvent être renouvelées qu'une fois;
- le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a effectué ses études graduées.
- la bourse ne peut pas être cumulée avec une bourse d'un organisme fédéral canadien ou provincial (IRSC, CRSNG, FRQNT, FRQS, etc.) - auquel cas le candidat devra renoncer à la bourse de la Fondation Armand-Frappier;
- la bourse pourra être cumulée avec une bourse provenant d'un réseau ou d'une autre fondation, si les règles de cet autre organisme le permettent, jusqu'à un maximum de 45 000 \$ par an. La valeur de la bourse de la Fondation Armand-Frappier sera ajustée en fonction du montant maximal.

Valeur des bourses

Les bourses offertes en 2018 par la Fondation étaient de **20 856,50 \$** avec contribution équivalente assumée par le directeur de recherche. Les stagiaires postdoctoraux récipiendaires d'une bourse de la Fondation se sont donc vu attribuer en 2018 un montant de **41 713,00 \$** par année. Ces montants pourraient changer pour le concours actuel.

Période de validité

Les bourses de la Fondation peuvent être décernées à partir du 1^{er} juillet de l'année du concours et sont valides pour une période d'un an.

Documents requis

Les textes présentés doivent être écrits dans un langage accessible pour tous les membres du comité d'évaluation. Le formulaire doit être complété en format WORD en respectant la mise en page suivante:

- **Format lettre**
- **Police et caractère: Times 12 points**
- **Simple interligne**
- **Cadrage: marges de 2,5 cm**
- Le formulaire de demande de bourse complété;
- Les relevés de notes officiels de ses études universitaires de maîtrise et doctorat;
- Deux lettres de recommandation dont une du directeur de doctorat et la seconde **ne provenant pas** du superviseur du stage de recherche postdoctoral à l'INRS-IAF.

NOTEZ BIEN: Les dossiers non conformes et / ou incomplets seront REJETÉS

Critères d'évaluation

Le barème d'évaluation et la pondération utilisée se détaillent comme suit :

	1 ^{ère} année	2 ^e année	1 ^{ère} année d'un 2 ^e stage postdoctoral
Dossier universitaire	5	-	-
Prix / Bourse (section 4F du formulaire)	10	5	10
Milieu d'accueil (section 5)	10	10	10
Intégration du projet dans le laboratoire d'accueil (section 3B)	10	5	10
L'apport au plan de formation et du développement de la carrière (section 3C)	10	10	10
Qualité du projet (section 3A)	20	20	20
Productivité scientifique (section 4)	15	20	20
Avancement des travaux (sections 3A, 4A, 4B, 4D)	-	15	-
Échéancier détaillé et réaliste (section 3A)	10	5	10
Lettre de recommandation	5	5	5
Lettre d'acceptation du directeur (section 2)	5	5	5

Dépôt des candidatures

Faire parvenir le **dossier électronique** à Krista.Heinonen@iaf.inrs.ca et aussi à recrutement@iaf.inrs.ca

Si vous ne pouvez utiliser le courriel, soumettez votre candidature par le courrier postal :

Fondation Armand-Frappier
Concours 2019-2020 - Bourses Postdoctorales
Centre INRS-Institut Armand-Frappier
a/s Comptoir MultiServices, Édifice 18
531, boul. des Prairies
Laval QC CANADA H7V 1B7

Date limite

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **vendredi 5 avril 2019**. Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture du concours.